

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE
MEUBLÉ DE TOURISME ** « AU BALCON DE DURANCE »**

Entre les soussignés :

Bailleur

Nom : COLLOMB

Prénom : Dominique

Adresse : La Gargue 114 impasse des Sources 05600 Réotier

Téléphone : 06 70 57 87 57

Mail : domi17.col@orange.fr

Locataire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Nombre des personnes :

Nombre d'animaux de compagnie : chien(s) chat(s) autres

Il ne sera pas demandé de contribution financière pour les animaux.

Location saisonnière convenue pour la période du :

Adresse de la location : La Gargue 114 impasse des Sources 05600 Réotier

Montant du loyer : euros hors *taxe de séjour*.

Il est demandé 25% d'arrhes à la réservation.

Le solde ainsi qu'un dépôt de garantie de 25 % du loyer devront être versés le jour d'arrivée.

- **Taxe de séjour 2025 : 1,10 euros/personne/nuit.**

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués.

Fait en deux exemplaires à Réotier,

Le Bailleur

Le locataire

Lu et approuvé



OPTIONS

Ménage : 40 euros	OUI	NON
Location draps en 90 : 10 euros par lit	OUI	NON
Location draps en 140 : 20 euros	OUI	NON
Location drap de bain, serviette de toilette, torchon à vaisselle et essuie-mains : 6 euros par personne	OUI	NON

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : La Gargue 114 impasse des Sources
05600 Réotier (Hautes-Alpes)

Coordonnées GPS - Latitude : 44.39.41.N – Longitude : 6.35.04.E

Type de location : appartement dans la maison du propriétaire.

Capacité d'accueil : 4 personnes.

Surface : 35 m²

Exposition : sud-ouest

Détails des pièces : pièce à vivre avec cuisine intégrée, chambre avec un lit deux places, coin nuit avec deux lits superposés (*attention : le couchage en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans*) et salle de bains - WC avec douche à l'italienne. Terrasse et entrée privatives.

Chauffage : radiateurs électriques dans toutes les pièces.

Equipements : TV, Internet par wifi, lave-linge, réfrigérateur-congélateur, four, plaque chauffante, hotte aspirante, micro-ondes, lecteur DVD, poste radio, aspirateur, fer vapeur, planche à repasser, sèche-cheveux, étendoir, appareil à raclette, pierrade, barbecue, etc. Jeux, livres et documentations touristiques mis à disposition.

Parking : dans la propriété.

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 15 heures**.
Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin avant 11 heures**.
- b) Il est convenu qu'en cas de désistement :
- du locataire :
 - à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
 - du bailleur :
 - dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.
- c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.
- d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille et/ou de ses animaux de compagnie.
- e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 40 €), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- f) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.
Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.
- h) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le bailleur
Dominique Collomb

Le locataire
Lu et approuvé

